



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2013 - Convocation du 09 avril 2013

L'an deux mille treize le quinze avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....
Présents : MM. ALBEROLA Laurent - DAUDÉ Claude - FEUILLADE Samuel – CHAPON Thierry – HEYER Olivier - MME BARRAL Sandrine – NATHAN Lisbeth - GUENIOU Patricia.....

Absents : Mme Thérèse LAURENS – CAZALIS Didier – Julien ROCHETTE donne pouvoir à Patricia GUENIOU.....

Secrétaire de séance : Olivier HEYER.....

Monsieur Le Maire demande à ce que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour et fassent chacun l'objet d'une délibération :

- Changement d'adresse du SIRP
- Demande d'aide du département pour le Fond Départemental d'Équipement
- Demande d'aide du département pour la Dotation de Solidarité

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

Approbation séance du 28 mars 2013 :.....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mars 2013. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 28 mars 2013.

Vote du budget primitif M49 :.....

M 49 : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2013 pour le budget M 49 de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 259 444,80 €
Recettes 259 444,80 €
- Investissement : Dépenses..... 423 353,61 €
Recettes 423 353,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 du budget M 49 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget primitif M14 :.....

M 14 : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2013 pour le budget M 14 de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 266 719,88 €
Recettes 266 719,88 €
- Investissement : Dépenses..... 35 145,00 €
Recettes 35 145,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 du budget M 14 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget primitif CCAS :.....

CCAS : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2013 pour le budget CCAS de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 2 500,00 €
Recettes 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 du CCAS de la commune tel que présenté ci-dessus.

Changement d'adresse du SIRP Brouzet-Carnas-Corconne :.....

Le siège du SIRP Brouzet-Carnas-Corconne est désormais situé en mairie de CORCONNE (30260). Monsieur Le Maire propose la modification de l'article 3 des statuts du SIRP Brouzet-Carnas-Corconne dans sa nouvelle rédaction :

« **Article 3**: Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de CORCONNE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la modification de l'article 3 des statuts du SIRP Brouzet-Carnas-Corconne.



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

Demande d'aide du département pour le FDE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer pour solliciter l'obtention du Fond Départemental d'Equipement auprès du Conseil Général. Il rappelle la fiche action « Achat d'un camion » éligible au FDE pour un montant de 12458.20 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, la fiche action « Achat d'un camion » pour un montant de 12458.20 € HT, soit 14 900.00 € TTC
- Sollicite l'obtention du Fonds départemental d'Equipement
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire avec le Conseil Général

Demande d'aide Aide du département pour la DS :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer pour solliciter l'obtention de la Dotation de Solidarité auprès du Conseil Général. Il rappelle les fiches action pour les « travaux de raccordement au tout à l'égout de la mairie », « travaux de raccordement au réseau d'assainissement de l'école et du foyer », « travaux de raccordement au réseau d'assainissement du local technique et aménagement des sanitaires » ainsi que les « travaux de rénovation de la cave du presbytère » éligibles à la DS pour un montant de 33 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, les fiches action suivantes :
 - « travaux de raccordement au tout à l'égout de la mairie » pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 588 € TTC
 - « travaux de raccordement au réseau d'assainissement de l'école et du foyer » pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960.00 € TTC
 - « travaux de raccordement au réseau d'assainissement du local technique et aménagement des sanitaires » pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960.00 € TTC
 - « travaux de rénovation de la cave du presbytère » pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960.00 € TTC
- Sollicite l'obtention de la Dotation de Solidarité
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire avec le Conseil Général

Questions diverses :

- Participation au transport des maternelles.
- Un membre du conseil municipal souhaite que soit convoquée une réunion publique avec le ministère de l'équipement, de la culture, la DRAC et toutes entités concernées pour justifier et informer sur la zone de protection du périmètre de 500m au titre de l'inscription à l'inventaire des monuments historiques, du Mas du Patron. Ce membre du conseil municipal proposera un rédactionnel de l'ordre du jour de cette future réunion publique.

Séance levée à 21h30

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

